



Les citoyens écoutés par Philippe Grosvalet ?

Plan

- 1 - 80 000 signatures pour la démocratie
- 2 - Les paroles et les actes de Philippe Grosvalet
- 3 - Des responsables politiques soutiennent la consultation



Bretagne Réunie BP 49032 44090 Nantes Cedex 1

Bretagne Réunie, régie par la loi de 1901, a pour but la reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

Bretagne Réunie est membre de la FRA : European Union Agency for Fundamental Rights

Visiter notre site : <http://www.bretagnereunie.bzh/>

compte FB : <https://www.facebook.com/Bretagne-Reunie-1495795264023166/>

contact : presse@bretagnereunie.bzh 06 82 67 19 46





Les citoyens écoutés par Philippe Grosvalet ?

1 – 80 000 signatures pour la démocratie

Les citoyens mobilisés

Depuis 40 ans les citoyens de Loire Atlantique affirment régulièrement leur volonté de voir leur département réintégrer la région Bretagne et ils ne sont pourtant pas entendus par les responsables politiques.

Tous les nombreux sondages indiquent avec une moyenne de 70% le souhait des habitants de Loire-Atlantique et de la région Bretagne de se retrouver au sein d'une même région.

Les nombreuses manifestations attestent de cette volonté : en 2014, le 19 avril, 6 000 personnes manifestent à Nantes pour un referendum sur la Réunification ; le 28 juin, ce sont 12 000 personnes et le 27 septembre se sont 30 000 personnes dans la rue (peu de sujets mobilisent autant de citoyens).

Les 80 000 signatures pour un référendum confirment cette volonté. Ces 80 000 signatures manuscrites représentent à l'échelle de la **France** plus de **4 millions de signatures**.

Ces **80 000 signatures ont été obtenues en interrogeant un échantillon de 120 000 personnes**. Si les 1 200 000 habitants du département étaient sollicités ce seraient une pétition de 800 000 signatures.

Ces **80 000 signatures, c'est 8 % des inscrits de Loire Atlantique, c'est 16 % des votants** (au regard de l'abstention moyenne à 50 %)

Bretagne Réunie BP 49032 44090 Nantes Cedex 1

Bretagne Réunie, régie par la loi de 1901, a pour but la reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

Bretagne Réunie est membre de la FRA : European Union Agency for Fundamental Rights



Visiter notre site : <http://www.bretagnereunie.bzh/>

compte FB : <https://www.facebook.com/Bretagne-Reunie-1495795264023166/>

contact : presse@bretagnereunie.bzh

06 82 67 19 46



Les citoyens écoutés par Philippe Grosvallet ?

2 - Les paroles et les actes de Philippe Grosvalet

Des paroles...

Dans le cadre du grand débat lancé par le Gouvernement en 2012 pour préparer **le nouvel acte de la décentralisation**, **Philippe Grosvalet** avait publié le **18 septembre 2012** sur son site philippegrossvalet.fr le texte ci-dessous.

« Président d'une collectivité locale rassemblant plus d'un million d'habitants, et qui a pour rôle d'organiser la solidarité, je peux témoigner, comme mes collègues, de la violence de cette crise qui frappe les Françaises et les Français. Elle appelle des réponses sans précédent, et **interroge notre façon de penser notre économie, notre modèle de développement mais aussi notre démocratie**. Nous sommes à une époque cruciale où germent les fondements d'un autre rapport au pouvoir. Les technologies de l'information et de la communication, la diffusion des savoirs et des enseignements ont engendré **une société nouvelle où les femmes et les hommes sont toujours plus informés, plus éduqués, plus savants. Cette société impose, de fait, une autre façon de penser notre démocratie pour qu'elle soit plus directe**, plus transparente, plus représentative, plus proche. »

A l'occasion de la consultation sur la projet d'aéroport de Notre Dame des Landes **Philippe Grosvalet**, avait écrit dans le journal du département de **juin/juillet 2016** en page 43

« **La force de la décision publique, c'est la démocratie. C'est à nous toutes et tous de décider de l'avenir de notre territoire.** C'est à nous d'exprimer, par notre vote, la vision que nous portons de son aménagement et de son développement ».

... et des actes

Depuis 2016, un département peut changer de région dans le cadre du droit d'option et ce jusqu'au 1^{er} mars 2019.

Bretagne Réunie BP 49032 44090 Nantes Cedex 1

Bretagne Réunie, régie par la loi de 1901, a pour but la reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

Bretagne Réunie est membre de la FRA : European Union Agency for Fundamental Rights



Visiter notre site : <http://www.bretagnereunie.bzh/>

compte FB : <https://www.facebook.com/Bretagne-Reunie-1495795264023166/>

contact : presse@bretagnereunie.bzh

06 82 67 19 46

page : 3/5



**Le changement de région est de la compétence d'un département.
Ce département peut donc organiser une consultation sur cette question.**

Monsieur Grosvalet au regard de la loi et du règlement intérieur du conseil départemental **vous pouvez inscrire à l'ordre du jour de la session du 15 octobre 2018 la consultation des électeurs du département sur la question du droit d'option.**

L'inscription de cette consultation à l'ordre du jour mettra en conformité vos écrits et vos actes.

En effet :

Si les électeurs « **sont toujours plus informés, plus éduqués, plus savants** », ils sont donc en capacité de participer à une **démocratie « plus directe »**, vous devez donc permettre aux citoyens de choisir leur région avec l'inscription à l'ordre du jour de la session d'octobre de cette consultation.

Si « **La force de la décision publique, c'est la démocratie** » et si « **C'est à nous toutes et tous de décider de l'avenir de notre territoire.**», vous devez donc permettre aux citoyens de choisir leur région avec l'inscription à l'ordre du jour de la session d'octobre de cette consultation.

Ne pas inscrire à la session d'octobre 2018, la consultation des électeurs en prétextant attendre les 100 000 signatures (qui ne sont pas légalement nécessaires) serait :

- **jouer la montre contre la démocratie** en pariant sur les délais qui ne permettraient pas d'organiser une consultation avant le 1^{er} mars 2019.
- **renier ses écrits** en pariant sur la mémoire défaillante des citoyens et sur le découragement des électeurs.

Bretagne Réunie BP 49032 44090 Nantes Cedex 1

Bretagne Réunie, régie par la loi de 1901, a pour but la reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

Bretagne Réunie est membre de la FRA : European Union Agency for Fundamental Rights

Visiter notre site : <http://www.bretagnereunie.bzh/>

compte FB : <https://www.facebook.com/Bretagne-Reunie-1495795264023166/>

contact : presse@bretagnereunie.bzh

06 82 67 19 46





3 - des responsables politiques soutiennent la consultation des électeurs

Lors des dernières élections départementales 5 conseillers départementaux se sont engagés à mettre à l'ordre du jour d'une session du CD 44 l'organisation d'une consultation des électeurs dans le cadre du droit d'option :

Anne Sophie Douet ; Yannick Bigaud ; Jean Pierre Bernard ; Chantal Brière ; Laurent Turquois.

Ils ont été rejoints par 3 conseillers départementaux qui ont signé la pétition.

Charlotte Luquiau ; Gatien Meunier (leader de l'opposition départementale) ; **Erwan Bouvais.**

A ces 8 conseillers départementaux, il faut ajouter dans la liste des **responsables politiques signataires identifiés** parmi les 80 000 signatures :

François de Ruyg député de Loire Atlantique

Yves Daniel député de Loire Atlantique

Joël Guerriau sénateur de Loire Atlantique

Alain Hunault maire de Châteaubriant

Bruno Debray maire de Sion les Mines

Jean Louis Roger maire de Sucé sur Erdre

Fabrice Roussel maire de la chapelle sur Erdre et 1er VP de Nantes Métropole

Isabelle Manzoni référent départemental En Marche 44

et des dizaines de conseillers municipaux des communes de Loire Atlantique

Bretagne Réunie BP 49032 44090 Nantes Cedex 1

Bretagne Réunie, régie par la loi de 1901, a pour but la reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

Bretagne Réunie est membre de la FRA : European Union Agency for Fundamental Rights

Visiter notre site : <http://www.bretagnereunie.bzh/>

compte FB : <https://www.facebook.com/Bretagne-Reunie-1495795264023166/>

contact : presse@bretagnereunie.bzh 06 82 67 19 46

